



Décision du Directeur, Président du Directoire  
n° 2020-034

**Objet : Elections du Président et Vice-Président de la Commission Médicale d'Etablissement**

- ✚ Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires (HPST)
- ✚ Vu le décret n° 2010-439 du 30 avril 2010 relatif à la Commission Médicale d'Etablissement dans les établissements publics de santé
- ✚ Vu le décret n° 2011-117 du 27 janvier 2011 relatif à la composition des Commissions Médicales d'Etablissement des établissements publics de santé
- ✚ Vu l'article R. 6144.3 du Code de la Santé Publique
- ✚ Vu le règlement intérieur du CHS de l'Yonne
- ✚ Vu le procès-verbal de la Commission Médicale d'Etablissement en date du 14 septembre 2020

**DECIDE**

de nommer le Président et le Vice-Président de la Commission Médicale d'Etablissement :

**PRESIDENT DE LA COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT**

- Dr KARNYCHEFF Jean-François – Chef de Service – Secteur 2

**VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT**

- Dr SIVA Cadiravane – Chef de Service – Secteur 1

Fait à Auxerre, le 15 septembre 2020

**Destinataires :**

- Membres de la C.M.E.
- Affichage

  
Le Directeur,  
Yves BUZENS

